

SIRTOM DE LA VALLEE DE LA GROSNE
COMPTE RENDU DU CONSEIL SYNDICAL DU 30 juin 2008
18h30 - CLUNY - Salle des Griottons

Le Président, Michel MAYA, accueille et remercie les participants à cette session. Il précise que les objectifs principaux de cette réunion sont la présentation du site Internet, la présentation et la validation du rapport déchet 2007, le choix du prestataire pour l'achat de contenants d'ordures ménagères et de collecte sélective, et l'étude des différents dossiers en cours. L'ensemble de ces dossiers a été étudié par le Bureau du 10 juin 2008.

1/ adoption du procès verbal.

Le procès verbal du comité syndical du 30 avril 2008 est soumis à approbation par M. le Président ; personne n'ayant de remarques à formuler sur ce document, il est approuvé par le conseil syndical.

2) Présentation du site Internet :

Monsieur le Président indique qu'un site internet a été créé en collaboration avec l'animateur du point cyber de Cluny et qu'il sera mis en ligne après approbation du Conseil Syndical. Il précise que l'abonnement annuel pour l'hébergement de ce site est de 52,23 € T.T.C.

Après étude en Commission communication un nom de domaine pour le site a été choisi : sirtomgrosne.fr
Michel MAYA demande à Bertrand DEVILLARD de faire une présentation de la première version du site en direct sur écran afin que chaque délégué puisse découvrir le site. Il précise que les délégués peuvent faire remonter les commentaires et modifications sur cette première version.

Ce site est un atout supplémentaire pour la communication, mais qu'il doit être relayé par la diffusion de l'ECO SIRTOM.

3) Adaptation de la politique de communication du SIRTOM :

Monsieur le Président présente la proposition de la Commission communication, qui a été validé par le Bureau :

- Reconduction de l'ECO SIRTOM sur la même trame.
- Implication des membres de la Commission dans la rédaction de l'Edito puis validation par le Président.
- Fréquence de parution conservée à 4 exemplaires par an pendant un période d'un an.
- Bilan au terme de l'année avec les élus sur le mode de diffusion/distribution.

Michel MAYA précise que la diffusion de l'ECO SIRTOM est très importante. De fait, il propose de faire partir une lettre aux Maires pour expliquer l'importance de la sensibilisation auprès des administrés, et donc le rôle que chaque commune doit avoir dans cette diffusion.

Michel MAYA propose également, pour améliorer la sensibilisation de la population et la qualité du tri, que le SIRTOM soit disponible pour faire des animations auprès des communes.

Le Conseil syndical adopte à l'unanimité cette proposition.

4) Présentation du rapport déchet 2007 :

Monsieur le Président rappelle que ce rapport est une obligation faite à la collectivité de rendre compte au public annuellement du service de gestion des déchets ménagers. Une information sur ce rapport doit être faite au niveau des communes membres, en général par l'intermédiaire de chaque délégué. La nouveauté du rapport déchet 2007 est la création d'indicateurs financiers sous forme de tableau qui permet un comparatif 2006/2007.

Les différents indicateurs présentés dans ce rapport permettent de confirmer le bilan positif de la nouvelle politique du tri testée en 2007, même si la baisse des tonnages d'OM et des coûts concerne seulement un tiers de la population et seulement 6 mois de l'année 2007.

Michel MAYA demande à Bertrand DEVILLARD de présenter et d'expliquer le rapport déchet 2007 dans les grandes lignes : les analyses chiffrées présentées dans ce rapport déchets ne prennent pas en compte les tonnages de gravats (pour le SIRTOM près de 946 tonnes en 2007).

Les éléments importants à retenir de ce rapport 2007 sont les suivants :

- a) La quantité globale de déchets sur le territoire du SIRTOM (8 648 tonnes soit 500.29 kg/an/hbt) est en sensible baisse par rapport à 2006 (- 0.70%),
- b) La quantité d'ordures ménagères résiduelles collectée baisse de 5.46% par rapport à 2006 (- 245 tonnes pour un tonnage global de 4 250 tonnes soit 246 kg/an/hbt)
- c) La quantité de déchets issus de collecte sélective augmente globalement de 0.74% par rapport à 2006 (1 585 tonnes collectées soit 91.7 kg/an/hbt) mais au sein de ces collectes sélectives les quantités d'emballages augmentent de 24 % (+28 tonnes).
- d) La quantité de déchets collectés en déchetterie est en hausse de 4.42% sans les gravats, 3.70% avec les gravats (2 757 tonnes soit 159.5 kg/an/hbt).
- e) Le taux de valorisation matière/biologique est de 38% en 2007, contre 34% en 2006.
- f) Un chapitre spécifique a été développé autour des indicateurs financiers en relation avec un outil commun de mise en place de comptabilité analytique développé par l'ADEME. Les indicateurs 2007 peuvent être mis en relation avec ceux de 2006.

A noter, que ce rapport est basé sur une population du territoire à 17 286 habitants (données de recensement provisoire).

Bertrand DEVILLARD précise que les résultats du SIRTOM se situent juste en dessous des moyennes départementales, mais sont en forte progression.

Monsieur SANGOY demande si le développement de la comptabilité analytique permettra de faire ressortir le coût des refus de tri.

Bertrand DEVILLARD répond qu'effectivement le but de ces indicateurs financiers est, entre autres, d'arriver à évaluer le coût des refus de tri.

Il en profite pour indiquer que ces refus de tri sont en forte augmentation entre 2006 et 2007.

Monsieur le Président propose de faire imprimer des étiquettes à apposer sur les sacs et bacs jaunes quand il y a des erreurs de tri.

Le Conseil syndical adopte à l'unanimité ce rapport déchet 2007. Pour favoriser la communication au sein des conseils municipaux et de l'ensemble des habitants, ce document approuvé sera prochainement disponible sur le site Internet du SIRTOM.

5) Consultation pour l'achat de contenants d'ordures ménagères et de collecte sélective :

Michel MAYA précise que la Commission d'Appel d'Offre s'est réuni à 17 h 00 ce jour, et que sur 10 demandes de dossiers de consultations, 4 entreprises ont répondues.

Suite à cette commission il en ressort le choix de la société KA France pour le lot 1 : FOURNITURE DE BACS DE COLLECTE.

Et la société PLASTIC OMNIUM pour le lot 2 : FOURNITURE DE PLACETTES DE REGROUPEMENT.

Financièrement, les prix sont en augmentation de 3% par rapport au marché de 2007.

Monsieur PITOT-BELIN demande si les anciennes poubelles seront toujours ramassées.

Bertrand DEVILLARD répond que la fourniture des bacs est gratuite pour les administrés et que ceci est fait pour développer le tri pour les bacs jaunes mais également pour faciliter le travail des agents du SIRTOM puisque ces nouveaux contenants sont normalisés et donc sont levés par le système de levage du camion. Il semble donc important de généraliser le plus possible l'équipement standard de tous les foyers. Toutefois, les anciens conteneurs continueront d'être collectés, tout du moins au départ de l'opération.

Concernant les contenances des poubelles fournies, une étude sur le terrain a été faite par le personnel du SIRTOM, afin d'évaluer les différents besoins auprès des foyers et des hameaux.

Michel MAYA explique que toutefois rien n'est figé et qu'après distribution les affectations de poubelles pourront être modifiées en fonction de la demande des administrés.

Bertrand DEVILLARD indique la possibilité de faire des réunions publiques afin d'informer les gens de la mise en place de la politique du tri au sein des différentes communes concernées. Un rendez vous sera pris avec chaque municipalité entre la mi août et la mi septembre 2008 pour faire le point avec elles de ce qui a été prévu et éventuellement de modifier et d'adapter les affectations de bacs.

Madame LEGALLEE demande s'il sera possible de prévoir une placette de regroupement sur un site à St Point.

Bertrand DEVILLARD répond que si cela n'a pas été prévu lors du repérage de terrain sur la commune, c'est un point qu'il faudra évoquer lors des réunions préparatoires.

Monsieur MAYA ajoute qu'une subvention à hauteur de 40 % doit être demandée au Conseil général de Saône et Loire et à l'ADEME, dans le cadre du Fonds Départemental de Maîtrise des Déchets.

Le Conseil syndical adopte à l'unanimité la décision de la C.A.O sur le choix de fournisseur et autorise le Président à faire la demande de subvention liée à cette opération.

6) Achat d'un camion de collecte pour 2009 :

Michel MAYA informe que des contacts ont été pris avec l'UGAP (organisme d'intérêt général de groupement d'achat) concernant le futur achat d'un camion de ramassage des déchets pour 2009.

Une proposition tarifaire nous est parvenue pour un tarif de près de 154 000 € T.T.C.

La livraison serait possible pour le premier trimestre 2009 si la commande est passée avant le 10 juillet 2008. C'est pourquoi il conviendrait de lancer la commande du camion pour une livraison et un paiement sur le budget 2009.

Cet investissement permettra le remplacement du plus vieux camion qui a maintenant 18 ans et qui sert de remplacement en cas de casse ou de problème technique sur une autre BOM.

Madame Maria PINTO demande si l'achat de ce camion prévoit l'adaptation des capteurs pour le système de la pesée embarquée.

Bertrand DEVILLARD répond que bien évidemment les systèmes de capteurs pour la pesée embarquée pourront s'adapter sur ce camion, en sachant que cela représente une option s'élevant à 35 000 € H.T par camion.

Le conseil syndical, à l'unanimité, autorise le Président à signer le bon de commande pour l'achat d'un camion de ramassage des déchets pour 2009.

7) Proposition de location de bâtiment par le Conseil Général :

Monsieur le Président présente les problèmes de logement du SIRTOM, que ce soit au niveau des services administratif ou technique.

Monsieur MAYA explique que côté administratif il est difficile de travailler dans de bonnes conditions du fait de la présence de 4 personnes dans le même bureau (avec accueil du public et accueil téléphonique). Concernant l'hébergement des services techniques, sur 7 camions seulement deux ont la possibilité d'être à l'abri dans un garage les autres sont stationnés à l'extérieur, ce qui provoque des problèmes de pannes régulières à cause des différences de températures sur le matériel électronique qui équipe les camions. De plus les agents du SIRTOM n'ayant pas de douches à disposition dans les locaux actuels repartent en vêtement de travail à leur domicile. De fait le SIRTOM n'est pas aux normes d'hygiène réglementaires et nécessaires pour les agents.

Monsieur MAYA ajoute que la Mairie de Cluny a besoin de libérer des locaux afin de permettre un accès handicapé à ses services.

Monsieur MAYA précise que par courrier du 19 mai 2008, le Département propose au SIRTOM de louer ses anciens bâtiments DRI de la zone des Griottons de Cluny pour la somme de 19 250 € annuellement, suite à une demande faite par le SIRTOM.

Cette proposition concerne la location d'une maison de 100 m² au sol sur 2 étages, permettant de réserver le rez-de-chaussée pour les vestiaires et une salle de repos/réunion et de réaliser 5 bureaux à l'étage. Cette maison nécessite quelques travaux (sanitaires et peinture de rafraîchissement). Un bâtiment de 180 m² permettant de stocker 2 camions BOM est également prévu ainsi qu'une cour de 2 000 m² permettant de stocker l'ensemble du matériel roulant du SIRTOM.

Monsieur Bertrand DEVILLARD ajoute qu'une demande a été faite au Conseil général pour avoir connaissance de l'estimation des domaines et pour savoir, si des travaux se font dans le cadre d'une location, à qui la charge financière incomberait.

Monsieur Michel MAYA explique que du fait du prix relativement élevé de proposition de location, un projet de construction d'un bâtiment neuf pourrait être envisagé et fait un appel aux délégués présents pour d'éventuels proposition de terrains disponibles en restant dans un environnement relativement proche de Cluny, du fait de la présence du quai de transfert au lieu-dit de "La Pierre Folle".

D'autre part, après recherches, il s'avère que le pré se situant dans l'alignement de l'ancien four incinérateur à "La Pierre Folle", d'une superficie de 2 ha est en vente dans le cadre d'une succession. Ce terrain selon le PLU de Cluny peut accueillir uniquement des constructions liées à la gestion des déchets.

En première approche, le coût d'une construction d'un bâtiment neuf pour le SIRTOM serait de l'ordre de 600 à 700 000 € H.T., hors terrain.

Monsieur MORIN appelle à la prudence quant aux évolutions potentielles des compétences du SMEVOM du sud 71 et donc de l'évolution futur du SIRTOM.

Monsieur MAYA répond que certes cette évolution est possible mais que même si elle se produisait, il y aurait toujours besoin d'une organisation territoriale proche du terrain et dans ce cadre les bâtiments pour le matériel ou pour les agents seraient toujours utilisés.

Le Conseil syndical à l'unanimité décide dans un premier temps d'accepter la proposition de location du Département, sous réserves d'obtenir les réponses aux interrogations en suspend.

D'autre part, le Conseil syndical décide d'étudier la construction d'un bâtiment nouveau pour le SIRTOM.

8) Bilan du rendez-vous avec les Avocats.

Monsieur le Président résume le rendez vous avec les avocats qui a eu lieu le 5 juin 2008 afin de faire le point sur les différents dossiers en cours.

Il indique que le Bureau du SIRTOM souhaite une fin d'instruction rapide. D'autre part, il a été demandé aux avocats la procédure à adopter afin d'obtenir une autorisation de démolition du four incinérateur du fait de sa dégradation et de sa dangerosité pour non entretien.

Il est ressorti de cette réunion plusieurs points :

a) Pour la procédure pénale, le SIRTOM est dans l'attente de l'avis de fin d'instruction de la juge qui déterminera la mise en examen ou le non lieu des personnes physiques entendues à ce jour en tant que témoins assistés (2 anciens présidents).

b) Au vue de la dangerosité croissante de la structure de l'ancien four incinérateur, il a été proposé de faire intervenir un bureau de contrôle afin d'établir un rapport pour attester de cette dangerosité (construction qui date de 1987 et fermé depuis 2002). Ce rapport sera fourni au juge afin de l'inciter à autoriser la démolition du four.

c) Pour la procédure administrative, le seul dossier en cours reste l'appel de Monsieur MONTEIL pour contester la décision de la juridiction administrative de rembourser au SIRTOM 1/3 du montant de ses honoraires (soit environ 12 000 €).

d) Hormis cette question, la procédure peut en rester là si aucune des parties ne décide d'attaquer sur le fond. A terme, une décision officielle devra être prise sur cette question par le Conseil syndical.

Monsieur le Président indique qu'un bureau de vérification a été consulté pour fournir un devis quant à la mission de vérification du four. Il précise que ce point est urgent pour régler le problème de la démolition du four du fait de l'insécurité qu'il représente pour les agents ainsi que pour les personnes pénétrant sur le site.

Questions diverses :

Panneau d'information sur les déchetteries.

Monsieur Michel MAYA explique que pour aider les gardiens dans leur quotidien, il sera installé un panneau d'information sur chaque déchetterie, afin en particulier, de rappeler que la récupération sur les sites de déchetteries n'est pas permise.

En effet, le problème de responsabilité en cas de récupération non autorisée dans les déchetteries, et des dérangements occasionnés sur les sites par la mise en place de « réseaux » de récupération officiels, sont à gérer.

Pour rappel, une délibération a déjà été prise pour autoriser un projet de recyclerie, ce qui permettrait d'encadrer cette récupération.

Monsieur AUCANT demande où en est l'étude concernant la mise en place d'une recyclerie.

Bertrand DEVILLARD précise qu'un premier partenariat avec une association de Tramayes a été envisagé. Pour le moment cette structure a demandé un temps de réflexion avant de s'engager définitivement.

Par ailleurs, lors d'une réunion à Mâcon un contact a été pris avec les responsables de l'association Le Pont ; celle-ci pourrait être intéressée par ce projet de recyclerie sur nos différentes déchetteries.

Un appel est fait aux délégués, pour toutes connaissances de ce type d'association qui pourrait être concerné.

Caméras de surveillance.

Monsieur le Président explique que toutes les déchetteries du territoire du SIRTOM sont isolées, de fait elles sont très souvent visitées, vandalisées (disparition de cuivre, des batteries...). C'est pourquoi lors de la réunion de bureau il avait été proposé l'installation de caméras de surveillance sur un des sites pour test.

Après discussion cette solution ne semble pas forcément pertinente, de nouvelles idées et solutions restent à trouver pour limiter les infractions sur nos différents sites.

Modification de délégués au SMEVOM pour la commune de Cortambert.

Monsieur le Président précise qu'il a été demandé par la commune de Cortambert de modifier le délégué titulaire et suppléant au SMEVOM. Mme Claire JARRY sera titulaire et Monsieur Denis LACOSTE sera suppléant. Concernant la commune de Chevagny sur Guye, il a été confirmé que Mme Marie Odile MARBACH sera titulaire et Monsieur Jérémy DECERLE sera suppléant.

Le Conseil syndical adopte à l'unanimité ces propositions.

Bilan aménagement en claustra bois du PAV vers ATAC à Cluny.

Michel MAYA explique que l'idée de cet aménagement était de rendre le PAV plus esthétique pour que les administrés l'utilisent comme un "environnement du tri" et prennent l'habitude de se garer et déposer son tri dans les colonnes. Les claustras bois permettent de canaliser la circulation autour du Point Propre et évitent les dépôts sauvages derrière les colonnes.

Après 4 mois d'essai, le constat est qu'il y a toujours des dépôts sauvages non plus au pied des colonnes mais regroupé à un même endroit ; en dessous de la petite poubelle au coin du PAV. A ce jour cet aménagement n'a pas apporté beaucoup d'amélioration.

Monsieur Edmond DESROCHES, évoque un problème de propreté au niveau du Point d'Apport Volontaire de Vitry les Cluny. Il y a des résidus de verres au pied de la colonne, il demande à ce que le PAV soit mieux nettoyé au moment du vidage des colonnes.

L'information sera remontée aux agents du SIRTOM ainsi qu'à l'entreprise qui s'occupe du ramassage du verre.

Madame Marie Odile MARBACH demande s'il est possible de renouveler les autocollants indiquant le type de recyclage, en effet avec le temps ils se sont décolorés, et ne sont plus lisibles.

Il est également demandé s'il était possible d'organiser un lavage des colonnes.

Monsieur Michel MAYA répond que les consignes de tri vont être petit à petit remises sur les colonnes. Quant au lavage, pour le moment les communes s'occupaient de la propreté des sites. Cette question peut être revue dans le futur. Il faut toutefois noter que si le lavage passe à la charge du SIRTOM, cela va de fait prendre du temps pour le personnel du SIRTOM (70 points propres sur le territoire).

Lettres destinés aux associations de consommateurs et industriels contre les suremballages.

Monsieur le Président explique qu'à la suite d'une discussion en Bureau, plusieurs idées sont ressorties pour inciter à la réduction des déchets :

- Une information aux administrés en donnant des consignes d'achat en magasin pour limiter les emballages.
- Une action avec les supermarchés de notre territoire afin de communiquer auprès des consommateurs.
- Une journée coup de poing en convoquant les médias et journaux locaux.
- Lettre du SIRTOM auprès des représentants des industriels de l'emballage pour demander moins de mise sur le marché d'emballages.

Les débats étant clos, la séance est levée à 21h00.